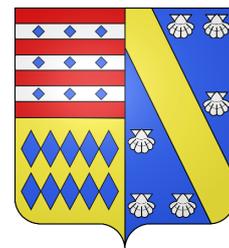




Bulletin Municipal



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'année 2022 est déjà bien entamée et nous ne sommes encore pas tirés d'affaire concernant l'épidémie de COVID. Nous nous sommes tous relâchés espérant un grand bol de liberté et certains d'entre nous ont été très vite rappelés à l'ordre par ce virus. Nous devons encore rester prudents et faire preuve de la plus grande vigilance, pour nous et pour préserver la santé de nos aînés et des personnes les plus fragiles.

Cette année ne sera simple pour personne, le coût des denrées alimentaires et des différents matériaux et produits indispensables à notre vie courante atteignent des prix que nous n'aurions pu imaginer.

En cette période de vote du budget communal, nous devons également de rester vigilants, notamment sur les dépenses énergétiques de la commune, sachant que pour cette année la facture électrique sera supérieure à plus ou moins 46 % par rapport à 2021, soit environ 8000 € de surcoût à prévoir. Pour faire face à cette augmentation, nous devons procéder à une modification des plages horaires de l'éclairage public dans le bourg (hors RN 122) et dans les différents hameaux de la commune. Par conséquent l'extinction de l'éclairage public sera programmée entre 23 heures et 5 heures du matin. Cette mesure sera effective dans les prochains mois.



Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi		13h30 / 17h30
Mardi		13h30 / 17h00
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h45 / 12h00	13h30 / 17h00
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	08h45 / 12h00	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi	14h00 / 16h30
Mardi	14h00 / 16h30
Mercredi	09h00 / 11h30
Jeudi	09h00 / 11h30
Vendredi	09h00 / 11h30
Samedi	09h00 / 11h30

Informations municipales :

Chacune et chacun d'entre vous aura pu remarquer l'absence de David FOURNIER, notre employé communal. Affecté par un souci de santé il doit se reposer et nous le retrouverons dans quelques temps. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour lui souhaiter un prompt rétablissement et l'assurer de notre total soutien, dans ces moments particulièrement éprouvants.

Un David peut en cacher un autre...



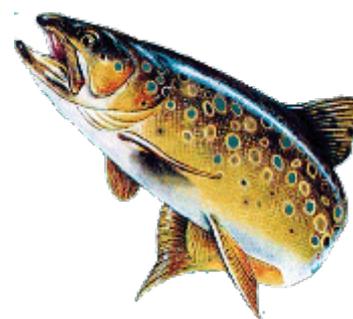
Nous avons le plaisir d'accueillir un nouvel employé communal en la personne de David RODIER, habitant de notre commune, en remplacement de Vincent MONIER, ce dernier ayant démissionné de ses fonctions.

David RODIER était employé à la commune de La Chapelle Laurent et avait effectué une demande de mutation pour rejoindre notre équipe. Il vit en concubinage et est père d'une petite fille.

Souhaitons à David une très bonne adaptation au sein de notre collectivité.

Merci à toutes et tous de lui réserver un bon accueil !

Info pêche



L'AAPPMA de Massiac vous informe que notre restaurant « La table des Palhàs » est désormais dépositaire dans le cadre de la vente de cartes de pêche. N'hésitez pas à vous y rendre et pourquoi pas y déjeuner par la même occasion.

Zone piétonne et cyclable entre les villages d'Aurouze et de La Roche

L'aménagement de cette zone se poursuit. La mise en place des barrières est désormais effectuée. Deux bancs vont être installés le long de ce parcours et une aire de pique-nique sera mise en place côté Aurouze. Ces espaces aménagés permettront à tous les piétons, cyclistes, riverains et randonneurs de passage de profiter de la tranquillité des lieux et d'y vaquer en toute sécurité.

Des panneaux « impasse » ont été installés dans chaque village ; au niveau de la fontaine pour Aurouze et à l'entrée de La Roche pour l'autre côté.



Côté La Roche



Côté Aurouze

Adressage

La dénomination de l'ensemble des voies (rues, chemins, impasses, places...) du bourg et de tous les hameaux ainsi que la numérotation des habitations sont désormais actées. Chacune et chacun d'entre vous recevra prochainement un courrier qui vous informera de votre nouvelle adresse normée. Ce document vaudra également justificatif de domicile et devra être adressé à tous les services (Missions de service public – Fournisseurs d'Énergie et de télécommunication – Services à domicile (aides, livraisons...) – Banques – Assurances etc.....)

Les panneaux et numéros seront posés par les services municipaux, dans les prochains mois.



Point sur les travaux en cours :

Les travaux de la toiture de la Mairie débuteront début septembre 2022. Quelques perturbations seront à prévoir au niveau de l'accès au secrétariat de Mairie et au bureau de La Poste. Un tunnel sécurisé sera installé entre le portail et la porte d'entrée de la mairie.

La réalisation de ces travaux a été attribuée aux entreprises MEYRIAL LAGRANGE pour la charpente et RIGAL, pour la couverture. En accord avec les Architectes des Bâtiments de France, les ardoises de Corrèze employées seront dans la mesure du possible réutilisées et/ou remplacées à l'identique.



Diagnostic assainissement collectif du bourg de Molompize :

Un diagnostic de l'état général du réseau d'assainissement collectif du bourg de la commune de Molompize a été réalisé dernièrement.

Cette opération obligatoire a mis en évidence des défaillances imposant des travaux de rénovation. Un premier montant estimatif a été établi par la société ACDEAU prestataire du diagnostic (environ 180 000€ pour la première tranche de réhabilitation portant sur la partie réseau de l'assainissement collectif du bourg).

Pour permettre de réaliser ces travaux répondant à des obligations normatives, nous avons effectué des demandes d'aide aux différents organismes subventionnant ce type d'opération (Etat, Département et Agence de l'Eau Loire Bretagne). Il est à noter que les travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont éligibles aux subventions uniquement si la tarification du service assainissement fait apparaître un prix facturé à l'utilisateur d'au moins 1,65€/m³ (0,82 € actuellement à Molompize) sur la base d'une consommation type de 120 m³/an (part fixe + part proportionnelle à la consommation, taxes et redevances comprises). Pour comparaison tarifs 2020 : de Massiac 1,77€/m³, Bonnac 1,51€/m³, St Mary le Plain 1,39€/m³.

Cette modification imposée des tarifs pour éligibilité aux subventions doit être décidée au moment de la demande (soit en 2022, première demande de subvention). Mais son application sera progressive (à partir de 2023) jusqu'à atteindre le montant exigé (1,65€/m³). L'application de ce tarif imposé est obligatoire au plus tard l'année de mise en service de l'équipement (à partir de 2025, la première tranche de travaux étant programmée pour 2024). Le conseil municipal a approuvé cette décision dans sa majorité. Seuls les usagers du bourg raccordés au réseau d'assainissement collectif seront concernés.



Comprenez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous procédons à cette augmentation mais que ces tarifs nous sont imposés pour mener à bien cette rénovation de notre réseau d'assainissement collectif du bourg de notre commune. Une tranche ultérieure de travaux portera sur la réhabilitation de la station d'épuration (remplacement STEP évalué à 250 000 €). Aucun autre aménagement (assainissement des hameaux) ne peut être éligible à des aides de l'État tant que l'existant n'est pas réhabilité et remis aux normes en vigueur.

Internet - Réseau - Fibre :

Sujet ô combien important dans nos zones rurales, que je ne manque pas de rappeler à nos élus départementaux, régionaux et nationaux. A chacune de mes demandes, la réponse est toujours la même à savoir, la fibre sera déployée dans 91 % des foyers d'ici la fin 2022 dans notre département..... Faisant partie des 9% restant, nous n'aurons pas la chance d'être équipés avant fin 2025 dernière échéance.....

Quelles sont les alternatives pour nous permettre d'avoir un débit internet raisonnable sur notre commune ??

Il faut savoir qu'il existe une solution : Internet très haut débit par satellite

Si vous optez pour cette solution, rendez-vous sur le site : <https://www.nordnet.com>

En choisissant cette alternative, sachez que l'État, dans le cadre de son dispositif « Cohésion Numérique des Territoires » finance une partie forfaitaire de l'achat de la parabole et du kit d'installation pour un montant de 150 €.

La Région Auvergne - Rhône-Alpes, quant à elle prend à sa charge les frais d'installation dans la limite de 600 €. Les tarifs d'abonnement s'échelonnent entre 40 € et 60 €. N'hésitez pas à vous renseigner, ceci ne vous engage pas.





Message de Madame Céline CHARRIAU Présidente du SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal).

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal est élaboré par le (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Ce projet stratégique et opérationnel permettra de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est avant tout une démarche engageante pour le territoire, à laquelle les habitants sont appelés à participer, lors d'une concertation préalable qui se déroulera du 1er mai au 31 juillet 2022.

Pendant la durée de cette concertation préalable, le public pourra :

- Consulter le dossier de concertation, ainsi que les informations sur l'avancement du projet, sur le site internet du SYTEC www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/.
- Consulter le dossier de concertation en Mairie de MASSIAC, 1 rue Albert Chalvet, 15500 MASSIAC aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Formuler ses observations et contributions :
 - Dans le registre de concertation qui sera mis à disposition au Service SCOT & Transition énergétique du SYTEC, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR
 - Par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR ;
 - Par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr
- Participer à l'atelier de concertation prévu Mercredi 4 mai 2022 à 18h30, au centre administratif, rue Albert Chalvet, 15500 MASSIAC, avec le témoignage de Barbara Nicoloso, de l'association Virage énergie, sur le thème de la sobriété énergétique.

Calendrier animations

Samedi 21 MAI 2022 à 14h30

Balade gourmande le long du BÉAL à l'occasion de la « Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins ». Rendez-vous à 14h30 Place de la Bascule à MOLOMPIZE. La promenade le long du Béal jusqu'à la pilière du moulin de Matte se terminera par un goûter collectif et convivial au retour place de la Bascule. Prévoir de bons souliers de marche et des vêtements adaptés à la météo du jour !



Samedi 4 juin 2022 à 18h30 à la Salle des fêtes : Ciné-concert courts métrages.

Cette programmation de l'école de musique de Massiac est ouverte à tous. En partenariat avec le cinéma ARVERNE de Murat, présentation d'une sélection de courts métrages avec intermèdes musicaux et accompagnement musical de l'image par les élèves de l'école de musique de Massiac.

Samedi 18 juin 2022 à 14h30 : Randonnée à la Grotte des Cavaliers commentée par Michel TISSIDRE, archéologue amateur érudit.

A l'occasion des journées européennes d'archéologie, rendez-vous à 14h30 à l'office du tourisme de Massiac pour co-voiturage et départ à pied depuis le sentier sur le plateau (vers Croûte). L'édition 2021 ayant rassemblé curieux et randonneurs, nous avons souhaité renouveler cette expérience culturelle conviviale et collective.

NAISSANCE



Victor FABIÉ,

Fils de Patrick FABIÉ et de Coralie MAHUAS, né le 17 mars 2022

Le conseil municipal adresse ses vives félicitations aux parents.

NÉCROLOGIE



Ils nous ont quittés cette année :

- **Alain TOMBETTE**
décédé le 16 janvier 2022 à l'âge de 66 ans

- **Marcel GONZALES**
décédé le 2 mars 2022 à l'âge de 45 ans

- **Evelyne DALDEGAN**
décédée le 21 avril 2022 à l'âge de 58 ans

- **Guy REVEST**
décédé le 26 avril 2022 à l'âge de 75 ans

Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances aux familles affectées par ces deuils.